

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 30 janvier, à 19 heures 04, le Conseil municipal de la Commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 25 janvier 2024 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

**Etaient présents :** Le Maire Tibault GROLLEMUND.

Adjoints : Martine COLLIN, Pierre-Paul AUBERTIN (arrivé 19h20), Sylvie TRÉMÉAC-PICHOT, Georges MIGNON.

Conseillers : Catherine BARBOTIN, Francis VILLADIER, Thibault TARDIF, Noëlle SCHLUMBERGER, Noémie SOULIER, Soazig LANCO, Jean-Claude LORIOT, Guillaume CHATELAIN, Karol KIRCHNER, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (arrivé 19h06), Carine LE HEN

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir :** Jean-Luc GUENNEC à Tibault GROLLEMUND, Ronan Pierre BARRÉ à Catherine BARBOTIN, Béatrice TERRIEN à Francis VILLADIER, Aude Portugal à Martine COLLIN

**Etaient excusées :** Monique PAUL, Catherine MAREC, Marie-Céline GUILLERME

Secrétaire de séance : Thibault TARDIF

Quorum : 12

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 20

**Délibération n° 003-24**

**FINANCES - Morbihan Energies : Conventions dites de financement et de réalisation en vue des travaux relatifs à l'éclairage public, aux bornes minutes de stationnement et la fibre noire de l'Avenue Carnot**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du côté impair de l'avenue Carnot retenu dans le cadre de l'opération « dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux en Bretagne » pour un montant total de travaux de 391 074,20 € HT, soutenu par la Région Bretagne et le Conseil Départemental du Morbihan selon le plan de financement approuvé par délibération 072-23 en date du 14 novembre 2023.

Morbihan Energies propose à la collectivité de fixer les modalités de financement et de réalisation des travaux relatifs à l'éclairage public, aux bornes minutes de stationnement et à la fibre noire par le biais de conventions dites de financement et de réalisation.

Monsieur le Maire donne lecture des différentes conventions de l'opération éclairage-extension, du programme Smart Territoire (Bornes minutes) et du Programme Innovation (Fibre noire), dont les frais et contributions sont les suivants :

Opération	Montant prévisionnel en € TTC	Participation Morbihan Energies en €	Contribution à charge de la commune en € TTC
Eclairage public	108 144.00 €	20 451.00 €	87 693.00 €
Matériel bornes minutes	13 680.00 €	4 250.00 €	9 430.00 €
Fibre Noire	15 240.00 €	0.00 €	15 240.00 €
TOTAL	137 064.00 €	24 701.00 €	112 363.00 €

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve l'extension de l'éclairage public - Opération 56152C2021018 - et le montant prévisionnel de 108 144.00 € TTC ;
- Approuve la réalisation du Programme Smart Territoire des réseaux concernant l'étude et le génie civil relatif aux bornes minutes – Opération 56152I2023031 – et le montant prévisionnel de 13 680.00 € TTC ;

- Approuve la réalisation du Programme Innovation des réseaux concernant la fibre noire – Opération 56152l2021027 - et le montant prévisionnel de 15 240.00 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de financement et de réalisation, et tous documents utiles pour mener à bien l'exécution de ces opérations ;
- Dit que le montant de ces travaux sera imputé en section d'investissement du budget principal de la commune qui se chargera de la récupération éventuelle de la TVA selon les règles en vigueur.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Tibault GROLLEMUND.

